



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ambassade d'Algérie à La Haye

سفارة الجزائر بلاهاي

ALGERIE

**Déclaration de Son Excellence Madame Salima Abdelhak
Ambassadeur et Représentante Permanente de l'Algérie
auprès de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques**

**99^{ème} session du Conseil Exécutif de l'Organisation pour l'Interdiction
des Armes Chimiques,**

(La Haye, 08- 11 mars 2022)

**Madame la Présidente,
Monsieur le Directeur Général,
Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais d'abord présenter mes sincères félicitations à Son Excellence Dr Eniola Olaitan Ajayi, Ambassadeur, Représentante Permanente de la République du Nigéria auprès de l'OIAC, suite à son élection Présidente de la 99^{ème} session du Conseil Exécutif de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques. Qu'elle trouve ici les assurances de mon soutien personnel et celui de ma délégation ainsi que de notre entière disponibilité à contribuer activement au succès de nos travaux.

Je tiens à féliciter et remercier Monsieur le Directeur Général de l'Organisation, l'Ambassadeur Fernando Arias, pour le rapport qu'il a présenté et saluer ses efforts constants pour un meilleur fonctionnement de l'Organisation susceptible de lui permettre d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

Mes remerciements vont également aux membres du Secrétariat technique pour leur collaboration et efficacité pour l'organisation des sessions des Organes décideurs de l'OIAC et la mise en œuvre de la Convention, en dépit des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du Covid 19.

La délégation algérienne s'associe aux déclarations de S.E.M Fikrat Akhundov, Ambassadeur, Représentant Permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'OIAC, au nom du groupe des Pays non Alignés et la Chine et celle de S.E.M Vusimuzi Philemon Madonsela, Ambassadeur, Représentant Permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'OIAC, au nom du groupe africain.

Madame la Présidente,

L'Algérie adhère pleinement aux principes de la Convention sur les armes chimiques, à ses objectifs et à son esprit et réitère son engagement en faveur du système multilatéral pour le désarmement dont fait partie l'OAIC et sa détermination à concourir à l'effort global pour un monde exempt d'armes de destruction massive.

Nous condamnons tout emploi d'armes chimiques par qui que ce soit, où que ce soit et quelles que soient les circonstances et nous saluons par la même occasion les réalisations majeures en matière de mise en œuvre de la Convention, notamment s'agissant de la destruction des stocks d'armes chimiques.

De nos jours, notre Organisation fait face à de nouvelles menaces dont le terrorisme chimique, le crime transnational, le trafic illicite d'armes chimiques. Les travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur le terrorisme ont permis de cerner leurs contours. L'OPCW gagnerait, par conséquent, à développer des stratégies de riposte adéquates au niveau mondial, régional et national pour s'en prémunir.

La préparation de la 5^{ème} Conférence d'examen, prévue en mai 2023 constitue une opportunité à cet effet. Le bilan des accomplissements de l'Organisation et

l'identification des différents enjeux et menaces nous permettront de tracer les perspectives d'une stratégie future qui en tienne compte.

Aussi, nous nous félicitons de la constitution, lors de cette session, du Groupe de travail à composition non limitée chargé de la préparation de cette importante échéance et exprimons l'entière disponibilité de notre délégation à contribuer l'aboutissement et au succès de ses travaux.

Madame la Présidente,

En effet, l'Algérie a toujours manifesté sa détermination et son engagement à lutter contre les menaces sécuritaires et à œuvrer en faveur de la consolidation de la paix et de la sécurité dans notre région et à travers le monde. Cela se traduit par son attachement aux objectifs de l'OIAC et sa contribution active à ses efforts depuis sa création .

L'engagement de notre pays se manifeste par les efforts consentis par les acteurs algériens compétents, dans la mise en œuvre de la Convention au niveau national. Ces institutions ont capitalisé une expérience avérée dans leur domaine qui leur permet d'en faire bénéficier les pays de notre région et sous-région. L'Algérie s'y attelle d'ores et déjà en contribuant en tant que participant ou co-organisateur de séminaires et autres activités de l'OIAC destinés aux experts du Continent africain.

C'est à ce titre que mon pays soutient les démarches de l'Organisation visant à créer des centres d'excellence à portée régionale dans le continent africain. Je saisis cette occasion pour renouveler l'entière disponibilité de l'Algérie à abriter le centre d'excellence destiné à la région Afrique du Nord et du Sahel. Une telle initiative ambitionne le renforcement de la coopération entre les pays de la région et le rehaussement de la performance de leurs entités nationales.

A cet égard, nous nous félicitons, du lancement, en collaboration avec le Secrétariat technique, du projet de jumelage entre l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie de la Gendarmerie Nationale (INCC/GN) et l'Institut allemand de recherche sur les technologies de protection contre les armes nucléaires, biologiques et chimiques «Bundeswehr research Institute for protective technologies and NBC protection- WIS».

Ce projet vise l'adhésion de l'institut algérien à la liste des laboratoires désignés de l'OIAC ainsi que le renforcement de ses capacités à travers sa dotation d'outils adéquats pour l'accomplissement de ses missions.

Dans le même sillage, l'Algérie attend avec beaucoup d'intérêt le parachèvement en 2023 du Centre de recherche en Chimie et en Technologie (Centre Chem-Tech) qu'elle considère fondamental pour la mise en œuvre de la Convention, notamment en termes de renforcement des capacités au profit des pays en voie de développement, notamment l'Afrique. La contribution volontaire de mon pays au financement de ce projet traduit son soutien et sa volonté à participer à son succès.

Madame la présidente

Il y'a lieu de rappeler que l'esprit de consensus et de coopération qui ont caractérisé les travaux de notre Organisation depuis sa création lui ont valu le prix Nobel en 2013. Aussi, il est primordial de préserver les efforts déployés en vue d'atteindre les objectifs assignés à la Convention dans le même esprit de coopération responsable et consensuelle.

Cet esprit devrait prévaloir sur toutes les questions dont la question syrienne en encourageant la poursuite des contacts constructifs et productifs entre les autorités syriennes et le Secrétariat technique. En vue de trouver les solutions appropriées à même d'en régler définitivement les questions en suspens, ma délégation recommande de poursuivre le dialogue et favoriser la négociation à la controverse dans l'intérêt de la mise en œuvre de notre convention.

Madame la Présidente,

Enfin, ma délégation estime que notre action collective devra adopter comme ligne directrice, la mise en œuvre de la Convention et ses objectifs de manière équilibrée et équitable afin de permettre aux différentes régions de bénéficier des avantages de cette dernière. Nos efforts doivent se concentrer également, sur l'utilisation de la chimie à des fins pacifiques et de réalisation des objectifs de développement de nos pays.

Le renforcement de la coopération internationale, l'assistance et l'échange des expériences constituent une priorité. Nous nous félicitons, dans ce cadre, de l'inclusion, à l'initiative du Groupe africain, dans la décision adoptée à la 26^{ème} Conférence des Etats Parties sur le budget -programme biennal de l'OIAC (2022-2023), d'une recommandation qui invite les Etats Parties et le Secrétariat technique à travailler ensemble en vue d'assurer une mise en œuvre complète et efficace des programmes de coopération, en examinant les mesures appropriées, y compris celles de préserver, dans un fonds spécial, les fonds destinés aux Programmes de Coopération n'ayant pas été dépensés.

Un intérêt particulier doit être consacré au Continent africain et au renforcement des capacités de ses entités nationales qui en a vraiment besoin pour relever les défis auxquels il fait face. A ce titre, je tiens à souligner l'importance de poursuivre et de renforcer le programme de coopération destiné à l'Afrique, qui est dans sa 5^{ème} phase et la nécessité de se préparer à sa prochaine phase en 2023. Nous considérons que ce volet nécessite un traitement approprié, à travers une affectation suffisante de ressources financières régulières et prévisibles du budget ordinaire de l'Organisation.

Je ne manquerai pas de plaider pour la promotion de la représentativité de candidats africains dans l'encadrement des instances de l'Organisation, qui demeure en deçà du niveau escompté, notamment au niveau du Secrétariat. Enfin, je demande que cette déclaration soit distribuée comme document officiel de cette session et publiée sur le site web officiel de l'Organisation.

Je vous remercie.